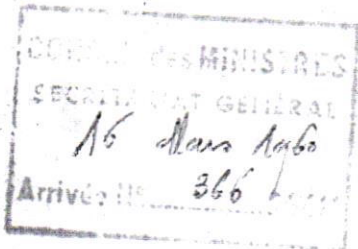


REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DECRETS DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 -I- N° 56 /PCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU l'article n° 47 de la Constitution;

VU la Loi n°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU la Loi n° 60/1 du 14 MARS 1960 relative à l'organisation du Tribunal d'Etat, notamment ses articles 4 et 6 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Est nommé Président du Tribunal d'Etat, Monsieur PONNOU Delaffon.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A PORTO-NOVO, le 14 MARS 1960

ADLIATIONS :

P..M.	15
S..C..M.	4
MINSTERES	13
INTRESSE	1
ASSLEGISL.	2
M/JLP	5
F.P.	2
D.P.	2
TRIBUNAL D'ETAT	1
J.O.RD.	1

Hubert M A G A